

ECHO

FGTB

La lettre d'information des services d'études
de la FGTB et des Interrégionales
ne paraît pas en juillet et août

E.R: Estelle Ceulemans • Rue Haute 42 • 1000 BRUXELLES
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 08, octobre 2013

■ Economie

Indice des prix à la consommation, la FEB refuse l'indice de septembre car il n'est pas assez «manipulé»

■ Entreprises

Faut-il encadrer les accords transnationaux d'entreprise: la réponse du Parlement européen

Le stress et le technostress à nouveau à l'agenda politique

■ Politique sociale

Coût budgétaire de taux de cotisations de sécurité sociale réduits ou nuls

■ Ombuds social

La FGTB a introduit un recours en annulation contre la loi «anti-terrorisme»

■ Echo région Bruxelles

L'enseignement à Bruxelles: une gestion de crise complexe

■ Echo région Wallonie

Propage-s, une alternative économique qui marche!

■ Echo région Flandre

Déclaration de septembre: la FGTB flamande manque d'engagements concrets pour l'emploi

■ Europe

L'action FGTB sur la politique extérieure de l'UE, c'est du concret ! Le cas de la Géorgie

■ Relations Internationales

Projet ASEM sur le dialogue social autour des conditions de travail

www.fgtb.be

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse ou de nom? [T] 02/506.82.71 • [E] patsy.delodder@abvv.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het Nederlands www.abvv.be/publicaties

Conférence intersyndicale sur la fiscalité

A l'initiative de la FGTB, FGTB et CSC organisent une conférence sur la fiscalité le 12 novembre prochain à Bruxelles. Consciente de l'importance de ce volet de la politique économique pour la pérennité de notre modèle social, la FGTB suit ce dossier avec la plus grande attention. A l'aune des élections de mai 2014, elle veut attirer l'attention sur l'importance de rééquilibrer les contributions des différents acteurs économiques dans le financement de ce modèle.

Depuis de nombreuses années, la FGTB dénonce le déséquilibre entre la taxation des revenus du travail et celle prévalant sur les revenus du capital. Le mouvement syndical appelle donc depuis de (trop) nombreuses années à un rééquilibrage entre la taxation de ces deux facteurs de production.

C'est d'autant plus urgent que, depuis plus de trente ans, nous avons assisté, tant à l'échelle européenne que belge, à une diminution de la part des salaires et autres transferts sociaux dans les PIB et, en parallèle, à une augmentation de la part du facteur de production capital dans la valeur ajoutée.

Or, un niveau suffisant de recettes fiscales et budgétaires se révèle effectivement nécessaire pour maintenir notre modèle social et économique (européen et belge), avec des services publics forts et de bons niveaux de protection sociale.

Un des objectifs de cette conférence sur la fiscalité est de faire le point sur les évolutions récentes et à venir de ce dossier en Belgique, à la lumière de ce qu'il se passe à l'échelle internationale et européenne. Pour ce faire, la journée s'articulera autour de 2 thèmes :

- Quand la concurrence fiscale détruit les recettes fiscales des Etats et le bien-être de la population – Etat de la situation au sein de l'OCDE et de l'UE;
- Grâce à une plus grande progressivité, vers une fiscalité juste et équitable – Comment opérer un tax shifting dans ce sens en Belgique?

Cette conférence a bien évidemment pour objet de mettre l'accent sur le défi important que constitue une réforme de la fiscalité en cette période de crise. Ce défi doit s'entendre comme nécessité de rendre la fiscalité plus favorable aux revenus du travail et comme soutien à une politique de relance (aux niveaux international, européen, belge).

Fort des enseignements de cette journée d'études, FGTB et CSC pourront établir un cahier de revendications en vue des élections de mai 2014 afin de placer ce dossier fiscalité au centre des préoccupations politiques.

La fiscalité reste un outil majeur pour une société plus égalitaire et une économie aux services des citoyens.

Présidence du CFDD

Après plus de six mois de siège vacant et de nombreux soubresauts, le nouveau président du Conseil fédéral du développement durable (CFDD) a enfin été nommé. En l'occurrence, la nouvelle présidente: Magda Aalvoet!

Rappel des faits: le 26 mars dernier, le fraîchement nommé président du CFDD, Philippe Maystadt (rentré en fonction mi-janvier) jette l'éponge. Sa présidence n'aura pas duré quatre mois... Motif: le manque de loyauté et de bonne volonté de la FEB au sein du CFDD, l'empêchant, selon lui, d'accomplir sa mission.

Cette démission est en tout cas révélatrice d'une difficulté dans le fonctionnement du CFDD.

Il aura fallu ensuite six mois au secrétaire d'Etat au développement durable, Servais Verherstraeten, pour lui trouver une remplaçante.

La FGTB se réjouit donc de la nomination de Mme Aelvoet, ministre d'Etat (qui fut ministre de la consommation, de la santé publique et de l'environnement dans le gouvernement Verhofstad I), et, ce, à plus d'un titre: d'abord, le CFDD peut enfin reprendre ses travaux de plein droit; ensuite, il s'agit d'une femme à un poste de direction; enfin, les convictions de madame Aelvoet en matière de développement durable ne sont plus à démontrer. Nous lui souhaitons d'ores et déjà bonne chance et espérons que l'ensemble des acteurs composant le CFDD apporteront une contribution constructive à la réalisation de sa mission.

ECONOMIE

Indice des prix à la consommation: la FEB refuse l'indice de septembre parce pas assez «manipulé»

La commission de l'Indice s'est réunie le vendredi 27 septembre, comme chaque fin de mois, afin de remettre un avis au ministre de l'économie concernant l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois écoulé.

La commission de l'indice est composée des représentants des syndicats, des employeurs, du monde académique (qui valide l'aspect scientifique du calcul de notre indice national) et de l'administration (qui réalise le calcul de l'indice).

Lors de la commission de septembre, la FEB a refusé d'approuver l'indice du mois écoulé parce qu'elle n'est pas satisfaite du témoin «télécom». En effet, depuis la sortie du rapport de l'Institut belge des postes et télécommunication (l'IBPT assure des missions de régulation économique, d'organisation technique et de respect des cadres réglementaires), la FEB souhaite que le témoin de l'indice télécom soit adapté en fonction des résultats de l'étude de l'IBPT. Cette étude montre que les prix des télécoms ont baissé alors que le témoin télécom de l'IPC augmente.

Dans ce contexte, la FEB a adressé une demande au ministre de l'économie Johan Vande Lanotte afin d'adapter la méthodologie du témoin «télécom» au plus vite et ce, avant janvier 2014, c'est-à-dire avant la grande réforme de l'indice.

Nous estimons que, par cette action, la FEB porte atteinte à la concertation sociale. Adresser cette demande au ministre, maintenant, alors que les discussions autour de la grande réforme sont en cours est provocateur. En effet, nous sommes à trois mois de la grande réforme de janvier 2014 qui prévoit précisément des discussions autour des témoins et des méthodologies.

De notre côté, organisations syndicales, nous refusons d'approuver l'indice depuis janvier 2013 car nous restons fermement opposés à l'intervention du gouvernement dans la prise en compte des soldes dans le calcul de l'indice. Autrement dit, nous n'approuvons pas que les règles changent en cours de route sans respecter les accords pris au sein de la commission de manière unanime.

Nous tenons à mettre en évidence le bon travail effectué par l'administration au sujet de ce témoin «télécom». En effet, l'administration a étudié en profondeur le rapport de l'IBPT et a abouti à la conclusion que les indicateurs utilisés par l'IBPT ne sont pas utilisables dans le cadre du calcul de l'IPC car ils ne mesurent pas les mêmes éléments.

Nous rappelons également que, dans un avis unanime de fin 2011, toutes les parties représentées à la commission s'étaient accordées sur l'absence de nécessité de réaliser une mini-réforme en 2012, notamment du fait que les travaux pour la grande réforme avaient déjà commencé. En outre, les deux mini-réformes précédentes avaient apporté déjà beaucoup d'adaptations à l'IPC.

Nous avons aussi des revendications concernant, notamment, les loyers, la meilleure prise en compte de tout ce qui concerne les seniors (maisons de repos, soins à domicile, repas à domicile, etc). Cependant, nous attendons les discussions autour de la grande réforme pour aborder ces sujets. Il est en effet inacceptable de vouloir un changement dans la méthodologie de calcul de l'IPC en dehors des accords convenus et, surtout, à trois mois d'une grande réforme.

De manière générale, nous sommes persuadés que l'IPC peut toujours être amélioré car il reflète les comportements des consommateurs et ceux-ci évoluent dans le temps. Cependant, tout ne peut pas être amélioré au même moment et nous nous tenons aux accords convenus et respectons les timings définis.

Face à cette provocation de la FEB et étant donné le contexte actuel, les trois syndicats ont décidé de ne pas réagir dans les médias afin de garder une ambiance de travail sereine et constructive au sein de la commission à la veille de la grande réforme. Nous espérons que toutes les parties présentes adopteront le même comportement à l'avenir.

giuseppina.desimone@fgtb.be

Faut-il encadrer les accords transnationaux d'entreprise: la réponse du Parlement européen

Le vide juridique

Depuis le début des années 2000 les interlocuteurs sociaux négocient dans des entreprises multinationales des accords, des chartes ou codes de conduite avec une portée transnationale.

Ces accords appelés couramment «accord-cadres» ne sont pas anecdotiques: début 2012 on en compte 224 couvrant plus de 10 millions de travailleurs. Ils comportent souvent des clauses, des engagements qui ont des effets sur le dialogue social au niveau national et pourtant il n'y a pas de cadre juridique européen spécifique.

Cette faiblesse soulève un grand nombre de questions. En effet, ce ne sont pas des conventions collectives même si parfois les signataires les considèrent comme telles! Si les fédérations syndicales européennes ont rapidement adopté des instruments pour encadrer la négociation, la signature, le suivi de ces accords et que la CES s'est positionnée lors de son Comité exécutif d'octobre 2012 ce n'est pas (encore) le cas

de la commission européenne. Il faut dire que le patronat européen freine des quatre fers...

La contribution du parlement européen

Le Parlement européen vient de franchir un pas important le 12 septembre 2013 en adoptant une résolution qui plaide notamment pour:

- un cadre juridique facultatif d'application sur base volontaire;
- une référence au niveau national afin de donner des effets juridiques à ces accords;
- l'adoption du principe de la clause la plus favorable et de la clause de non-régression, ce qui est fondamental afin d'éviter que ces accords transnationaux ne portent atteinte à nos CCT.

Conclusion

La balle est maintenant dans le camp de la Commission européenne: la FGTB va rester vigilante et suivre au plus près les évolutions de ce dossier.

jean-luc.struyf@fgtb.be

Le stress et le technostress à nouveau à l'agenda politique

A l'initiative de la sénatrice Fabienne Winckel (PS), un colloque s'est tenu le 1er octobre, colloque auquel la FGTB a collaboré. Nous y avons présenté les résultats de notre enquête sur le technostress. Ce dossier est ainsi remis à l'agenda politique, comme en témoigne aussi la présence de plusieurs hommes politiques, dont le secrétaire d'Etat Courard, compétent pour les risques professionnels, qui a prononcé le discours de clôture du colloque. Un représentant de la ministre De Coninck était également présent.

Le stress et le technostress existent

Suite aux évolutions rapides dans la façon de travailler, on utilise de plus en plus les outils de communication modernes au travail. Les nouvelles formes d'organisation du travail, qui visent surtout à optimiser les méthodes de production, peuvent aussi être source de stress. C'est ce qui ressort des résultats de l'enquête 'Solidaris' qui a été menée plus tôt dans l'année par les mutualités socialistes.

L'enquête que nous avons réalisée autour du bien-être au travail et du technostress a montré qu'il y avait un lien entre l'utilisation de machines, robots et des moyens de

communication fixes et sans fil pendant et en dehors des heures de travail d'une part, et l'existence d'une charge psychosociale (stress et respect de la séparation entre vie privée et temps de travail) et les troubles musculo-squelettiques d'autre part (douleurs aux articulations, tendons et membres supérieurs).

Les experts réagissent

Après la présentation des deux enquêtes, quatre experts ont donné leur avis sur la façon de s'atteler aux causes et conséquences néfastes du stress et du technostress. Un bel ensemble de mesures multidisciplinaires a ainsi été présenté. Il fallait bien comprendre la conclusion: le stress et le technostress sont surtout la conséquence d'une mauvaise organisation du travail et les mesures de prévention doivent avant tout se concentrer sur ces causes. Parallèlement, un encadrement individuel des travailleurs touchés, par un médecin du travail ou conseiller en prévention spécialisé dans la charge psychosociale, peut évidemment s'avérer utile.

francois.philips@abvv.be

Affiches vintage et projection de films sur la promotion de la santé et la sécurité au travail

Du 26 septembre au 18 décembre 2013, du lundi au vendredi de 10 à 16h.

À l'ETUI (Institut syndical européen), Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles

Entrée libre.

L'ETUI expose des affiches historiques et vintage de différents pays européens pour montrer comment le graphisme a été utilisé pour promouvoir la santé et la sécurité au travail (SST).

Vous y verrez l'évolution des messages et slogans en matière de santé et sécurité au travers de l'art du 20ème siècle et des différents environnements culturels et nationaux. L'importance historique de la SST pour le mouvement syndical européen y est remarquablement mise en évidence.

Avec le soutien de l'ITUH, trois projections sont prévues entre l'heure du midi:

- Le 21/11: *Immaginare la salute, la rappresentazione audiovisiva dei rischi nell'ambiente di lavoro.* A. GIANNELLI, M. ZACCARIA 1992, Italie.

En italien, 43 min.

- Le 18/12: *Kameradschaft (La tragédie de la mine).* G-W. PABST, 1931, Allemagne.

En allemand avec sous-titres en anglais, 93 min.

Plus d'information sur www.etui.org

Loi unique sur les allocations familiales des salariés et des indépendants

Trois quarts de siècle après l'introduction des allocations familiales pour les indépendants et de celles pour les salariés, on tente maintenant de les regrouper.

Le 1er octobre, les partenaires sociaux au Comité de gestion de l'ONAFTS ont approuvé le projet de loi qui prévoit d'harmoniser la réglementation. Compte tenu du futur transfert de cette compétence, il semblait être dans l'intérêt des ménages et de leur droit aux allocations familiales d'harmoniser les systèmes, ce qui faciliterait aussi le transfert. Le secteur public fait référence à la loi sur les allocations familiales et deviendrait donc aussi identique. Seules les prestations familiales garanties, payées à partir de l'assistance sociale, constitueraient un socle à part.

Parallèlement, les interlocuteurs sociaux ont rappelé l'avis historique concernant les ménages mixtes. Les ménages où il y a au moins une activité de salarié à mi-temps, à côté d'une activité essentiellement d'indépendant, sont depuis toujours à charge du régime des salariés, pour octroyer le montant le plus avantageux aux ménages concernés. Suite à l'alignement complet des montants pour le transfert, ce coût doit être entièrement supporté par le régime des indépendants. Les 300 millions d'euros doivent donc être transférés à partir de leur gestion globale.

■ POLITIQUE SOCIALE

Coût budgétaire de taux de cotisations de sécurité sociale réduits ou nuls

En juillet 2013, l'ONSS a tenté de chiffrer concrètement l'équivalent salarial d'un certain nombre de composantes salariales et formes de rémunérations alternatives ou différées sur lesquelles un taux de cotisations réduit ou nul est actuellement d'application.

Les résultats de ces premiers calculs - qui restent à affiner mais donnent des ordres de grandeur intéressants - sont repris ci-dessous.

Ces premiers calculs indiquent notamment que ces régimes préférentiels de cotisations représenteraient un coût budgétaire pour la sécurité sociale de 4,680 milliards € à 6,774 milliards € par an.

D'autres régimes préférentiels doivent encore faire l'objet d'estimations de coûts qui viendront s'ajouter à cette addition: chèques cadeau, ancienneté, convention collective de travail 90 concernant les avantages non récurrents liés aux résultats, ...

Et tout cela s'ajouterait au coût pour la sécurité sociale des réductions de cotisations sociales (Maribel social, Maribel scientifique, bonus jeunes non-marchand, premier emploi, modération salariale universités, contractuels subventionnés, dragueurs et batellerie, recherche scientifique, AR employés de maison, artistes, gardiennes d'enfants, groupes cibles, réductions de cotisations structurelles) qui se sont élevées en 2012 à

6,8 milliards €.

Par ailleurs, on peut aussi considérer que ces estimations de coûts reprises dans le tableau ci-dessus devraient s'ajouter au total des subsides salariaux octroyés aux employeurs, tels que listés par le Groupe d'experts «Compétitivité et Emploi» dans son rapport au gouvernement (juillet 2013), et qui atteignaient 11,2 milliards € en faveur des employeurs en 2011 (sans compter les intérêts notionnels).

Enfin, l'ONSS a également tenté de chiffrer le coût, pour les employeurs, lié au fait qu'il n'y a plus de plafonds salariaux pour le calcul des cotisations pour pensions, indemnités et chômage pour les employés et ouvriers du secteur privé.

Si ce calcul avait été plafonné au salaire annuel de 49.773,66 € (niveau qu'aurait eu le plafond salarial en 2011 s'il n'avait pas été supprimé), alors le budget de la sécurité sociale aurait été réduit de quelques 649 millions € de cotisations personnelles et de 953 millions € de cotisations patronales. Ceci montre de manière intéressante que le coût pour les employeurs de cette mesure est bien moins important que les avantages qu'ils retirent des taux de cotisations de sécurité sociale réduits ou nuls sur divers avantages salariaux extra-légaux.

anne.panneels@fgtb.be

En €	Différence entre cotisations perçues et produit à taux complet	
	Cotisations personnelles	Cotisations patronales
Pension extra-légale	508.151.617	910.162.919
Chômage avec complément d'entreprise	132.885.043	564.294.840
Double pécule de vacances	65.824.910	850.810.145
Participation aux bénéfices		11.890.624
Véhicules de société	Min. 211.908.816	Min. 270.488.183
	Max. 734.226.745	Max. 1.560.097.945
GSM	36.711.337	90.640.769
Assurance hospitalisation	144.489.353	243.671.093
Chèques repas	Min. 136.293.882	Min. 420.639.210
	Max. 241.795.000	Max. 596.995.000
Éco chèques	23.349.840	57.651.059
Total minimum	1.259.614.798	3.420.248.842
Total maximum	1.887.433.845	4.886.214.394

■ OMBUDS SOCIAL

La FGTB a introduit un recours en annulation contre la loi «anti-terrorisme»

La loi du 18/02/2013 a modifié le chapitre du Code pénal consacré aux infractions terroristes en incriminant, entre-autres, l'incitation directe ou indirecte à commettre une infraction terroriste et en affaiblissant l'article 141 ter du Code pénal censé protéger les libertés fondamentales. Désormais, il est permis de réduire ou d'entraver, moyennant justification, les droits fondamentaux tels que le droit de grève, la liberté de réunion et d'association, le droit de constituer des syndicats!

La législation anti-terrorisme est par définition une législation extrêmement critiquable sur un plan démocratique compte tenu de son champ d'application extrêmement large et des moyens d'investigations exceptionnels mis en œuvre. Le risque d'abus existe. Ainsi, une action syndicale musclée pourrait se voir qualifiée d'acte terroriste avec tous les

moyens d'enquête spécifiques que cela implique: mise sur écoute, observation, infiltration, etc.

Certes, la loi a prévu des garde-fous tels que la clause selon laquelle une organisation dont l'objet réel est exclusivement d'ordre syndical ne peut en tant que telle être considérée comme un groupe terroriste ainsi qu'une clause de sauvegarde des droits et libertés fondamentaux. Ces garde-fous ont cependant été fragilisés par les modifications légales évoquées ci-dessus.

C'est pourquoi la FGTB a introduit début septembre un recours devant la Cour constitutionnelle pour demander l'annulation de cette loi portant atteinte aux libertés syndicales. La décision de la Cour est attendue pour le printemps 2014. A suivre donc.

jean-francois.macours@fgtb.be

■ ECHO REGION BRUXELLES

L'enseignement à Bruxelles: une gestion de crise complexe

Brussels Studies Institute vient de publier une note de synthèse qui dresse le bilan de la gestion de la crise de l'enseignement à Bruxelles. Elle rappelle utilement que l'enseignement doit «faire face aux réalités d'une (petite) ville mondiale dont la population s'est accrue, rajeunie et internationalisée et où la richesse des uns cohabite avec le chômage et la pauvreté des autres». La coexistence de deux systèmes éducatifs autonomes (francophone et néerlandophone) et la multitude des réseaux d'enseignement, peu structurés sur une base régionale, compliquent et orientent l'appréhension des réalités bruxelloises.

L'Institut pointe surtout le traitement «en ordre dispersé» des problèmes de l'enseignement à Bruxelles. Ainsi, l'anticipation de la croissance démographique a été clairement déficiente, en tout cas de la part des Communautés. Communes et Région ont par contre réagi rapidement, mobilisant de réelles compétences intersectorielles.

Les auteurs écartent la perspective d'une régionalisation de l'enseignement et privilégient la voie d'une meilleure coordination des différents acteurs en présence. Ils espèrent trouver «l'embryon d'une coordination systématique de l'enseignement à Bruxelles» dans de récentes avancées: 1) la mise en place de la «Task force Enseignement», réunissant Région et Communautés, chargée de coordonner les projets immobiliers, 2) les tentatives de régulation et de pilotage de l'offre scolaire à Bruxelles (projet d'une instance de pilotage francophone du Bassin de vie Enseignement-Formation-Emploi et création d'une plate-forme locale de concertation néerlandophone des inscriptions) et 3) la décision d'élargir le Comité bruxellois de concertation économique et sociale aux exécutifs communautaires pour traiter, notamment, des questions scolaires à Bruxelles.

eric.buysens@fgtb.be

Formation ODS

Evaluation du programme 2012-2013 + proposition programme 2013-2014

La prochaine formation des membres des ODS et des services juridiques des centrales aura lieu le 21 novembre 2013.

L'invitation vous sera envoyée sous peu.

Le PRDD: vers un droit à la ville?

Le 26 septembre dernier, au terme d'un processus de concertation des 'forces vives', le Gouvernement régional a adopté le plan régional de développement durable (PRDD). Ce plan détaille les objectifs prioritaires et les leviers d'actions qui dessineront le Bruxelles de demain (www.rudivervoort.be). Les 21, 25 et 26 novembre prochains, les militants de la FGTB Bruxelles sont invités à en faire une première critique syndicale, sous l'angle plus particulier du droit à la ville. Ce séminaire est organisé par le Bureau d'études et l'Ecole syndicale de la FGTB Bruxelles (renseignement: eric.buysens@fgtb.be)

SEMINAIRE CEPAG: vendredi 25 octobre 2013 (de 9h30 à 12h30)

Réseaux sociaux et militantisme : les liaisons dangereuses?

Facebook, Twitter... Autant de «réseaux sociaux» créant un cyberspace «convivial» et qui font désormais partie intégrante de notre quotidien. Ces modes de communication allient partage de la vie privée, usage professionnel mais aussi échange plus large d'informations notamment dans le cadre d'actions politiques et sociales.

En effet, aujourd'hui, la plupart des mouvements sociaux surfent sur ces réseaux afin de faire passer leurs idées ou encore de mobiliser pour des actions de terrain. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à parler de «**cyberactivistes**» ou de «**cybermilitance**» en brandissant le nombre incroyable de personnes pouvant recevoir un appel en quelques clics.

Ces nouveaux modes de communication sont-ils en passe de supplanter l'acte militant «classique»? L'utilisation d'internet n'endort-elle pas les consciences plus qu'elle ne les mobilise? Quelle place les réseaux sociaux peuvent-ils occuper dans l'espace syndical?

Autant de questions qui seront débattues lors de ce séminaire avec:

- Jean-Luc MANISE, directeur du Services culture et éducation permanente du CESEP
- Didier BRISSA, formateur au Cepag et «cybermilitant»
- Un représentant du **Centre jeunes taboo** de Charleroi

Lieu: Espace Solidarité – 47 Rue de Namur – 5000 Beez

Inscriptions: cepag@cepag.be – 081/26 51 56

■ ECHO REGION WALLONIE

Propage-s, une alternative économique qui marche!

Fondée à l'initiative de la FGTB Wallonne et active depuis 2009, PROPAGE-S est une agence-conseil en économie sociale agréée par la Région wallonne. Son objectif? **Accompagner des projets d'économie sociale (principalement marchande) issus de coopératives et de sociétés à finalité sociale.**

Pour rappel, l'économie sociale (Décret wallon du 20/11/2008 relatif à l'économie sociale) se compose d'activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants:

- finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- autonomie de gestion;
- processus de décision démocratique;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Concrètement

En tant qu'agence-conseil, PROPAGE-S a pour fonction d'accompagner et de conseiller des projets d'économie sociale. En clair, il s'agit d'une agence de consultants en entreprise, la différence résidant dans le fait que les entreprises qui font appel à ses services sont à finalité sociale.

Derrière cette notion de «finalité sociale», il ne faut pas nécessairement voir des projets d'insertion socioprofessionnelle ou de lutte contre la pauvreté même si, évidemment, certains projets d'économie sociale poursuivent ce type d'objectifs.

La finalité sociale signifie surtout que ces entreprises ne vont pas avoir pour but de rémunérer le capital. Comme toute société, celles qui relèvent de l'économie sociale doivent faire du bénéfice. Ce qui les différencie des entreprises capitalistes, c'est ce qu'elles en font ! Dans les coopératives et les sociétés à finalité sociale, c'est le facteur travail, l'investissement, la recherche ou encore le soutien à d'autres projets qui seront privilégiés.

En tant qu'acteur d'animation économique, PROPAGE-S a pour objectif double: la création d'activités et la création de richesses. Les services qu'elle propose concernent les

législations propres aux entreprises et au droit social, l'élaboration de plans d'affaires, la réalisation d'études de marchés... Elle a développé une expertise dans la constitution de coopératives et de sociétés à finalité sociale, où les travailleurs peuvent avoir une place prépondérante dans la prise de décision.

Quelques projets accompagnés par Propage-s: Les Ateliers de l'Avenir

Située à Grâce-Hollogne, cette coopérative à finalité sociale a pu développer un projet original et innovant dans le secteur de la construction durable.

Elle propose la construction de maisons et de bâtiments modulables à ossature bois. Accessible aux particuliers, ce type de construction est surtout adapté à l'ensemble des bâtiments publics et/ou collectifs amenés à devoir aménager différemment l'espace intérieur. Les sociétés de logement social, les écoles, les crèches, les maisons de repos constituent donc un débouché privilégié pour cette entreprise qui a déjà permis la création de plus de 20 emplois en moins d'un an et demi d'existence.

Propage-s y est intervenu pour l'élaboration d'un plan d'affaires présenté à un organisme bancaire qui a consenti un prêt de 3,5 millions €; pour l'analyse de la structure juridique de l'entreprise et pour l'obtention d'une prime à l'investissement de la Région wallonne.

Le Quinquet

Cette asbl a développé un service de «transport social» principalement au bénéfice des personnes âgées et en situation précaire des communes de Soignies et Braine-le-Comte. Grâce à un partenariat avec ces deux communes, elle propose à ses clients (500 à 600 clients réguliers) de les conduire pour leurs visites médicales, pour leurs courses ou pour leurs loisirs. Quatre emplois stables ont pu être créés.

Propage-s a assuré le montage financier du projet, a accompagné l'asbl dans ses démarches vers les autorités communales et a élaboré le dossier d'agrément nécessaire pour pouvoir pratiquer cette activité.

Plus d'infos: www.propage-s.be

vanessa.amboldi@fgtb-wallonne.be

Déclaration de septembre: la FGTB flamande manque d'engagements concrets pour l'emploi

Un budget en équilibre, à quel prix?

Dans sa déclaration de septembre, le ministre-président flamand Kris Peeters annonçait à nouveau un budget en équilibre. Et pour permettre de nouvelles mesures politiques, des économies supplémentaires sont même prévues. Pour la FGTB flamande, économiser une fois de plus sur les frais de personnel est inacceptable. D'abord 5%, puis 6%... et maintenant 6,5%!

La FGTB flamande s'inquiète aussi que pour la énième année consécutive, les moyens de fonctionnement ne soient pas indexés. Ceci, alors que le fonctionnement de nombreux services publics (comme le VDAB) est déjà problématique.

L'actuel gouvernement flamand n'a manifestement pas l'audace de trouver de nouvelles recettes de façon équitable, comme un prélèvement correct des droits de donation et l'imposition correcte de la deuxième habitation (et les suivantes) par des droits d'enregistrement plus élevés.

Des investissements plus que nécessaires

Pour la FGTB flamande, le fait que l'actuel gouvernement continue à investir, qu'il y ait plus de marge pour les prêts sociaux et que les communes reçoivent une bouffée d'oxygène, est une bonne chose. Nous demandons cependant que les investissements dans l'accueil de l'enfance soient revus. Il faut faire des efforts supplémentaires dans les noyaux urbains, là où les besoins sont les plus grands.

Les chômeurs restés sur la touche

La FGTB flamande regrette le manque de moyens, dans cette déclaration de septembre, pour combattre le chômage élevé et plus particulièrement le chômage des jeunes.

On évoque un grand Pacte, mais un véritable pacte nécessite une concertation avec toutes les parties concernées et il n'y a toujours pas eu de concertation avec les syndicats. Au contraire, nous constatons que l'on donne suite aux propositions des employeurs comme une évidence, comme pour l'abaissement des frais de fonctionnement via le précompte immobilier. Sans même conditionner cet abaissement au maintien ou à la création d'emplois ni en précisant que cet avantage doit être utilisé, au moins en partie, pour la formation.

Entre-temps, le ministre flamand de l'Emploi Muylers annonce qu'il poursuivra ses économies sur l'emploi: sur les chèques formation pour les travailleurs, sur les projets de formation (les 'Kelchtermansprojecten', ces projets locaux de formation, d'accompagnement et d'actions à l'attention des demandeurs d'emploi au niveau flamand) et les primes d'encouragement dans le secteur public.

Pacte de compétitivité

La FGTB flamande est également déçue par les propositions du gouvernement flamand pour un pacte de compétitivité. Ces propositions ne sont pas suffisamment orientées vers l'emploi et sont un cadeau politique aux entreprises, puisqu'elles impliquent moins de charges sociales, moins de précompte professionnel, moins de précompte immobilier, plus de primes, plus de garanties, etc. Chaque cotisation des entreprises est apparemment considérée comme un impôt vexatoire qui doit disparaître au plus vite.

Le Bureau du Plan a chiffré que la perte de parts de marché était due pour un tiers à des problèmes de coûts et pour deux tiers à notre gamme de produits. Les mesures politiques devraient au moins être en rapport avec ce constat. Pour autant qu'il y ait une marge pour de nouvelles réductions de charges, celles-ci doivent être orientées de façon sélective vers les peu qualifiés. Et ces subsides, les entreprises doivent les investir dans la formation de ces travailleurs peu qualifiés.

La FGTB flamande demande au gouvernement flamand de s'atteler de toute urgence aux 12.000 places de stage promises pour les chômeurs peu qualifiés. Jusqu'à présent, seules 6.000 sont réalisées.

La réforme de l'Etat doit être sociale

Suite à la sixième réforme de l'Etat, la Flandre recevra, au 1er juillet 2014, 12 milliards d'euros de compétences supplémentaires. La réforme de l'Etat concerne des domaines politiques qui touchent fortement les travailleurs, les demandeurs d'emploi et leurs familles.

Dans la déclaration de septembre, on remercie l'administration pour son Livre vert. Le gouvernement flamand ne prend nulle part un engagement pour définir, avec les partenaires sociaux en Flandre, les lignes de force d'une protection sociale durable.

jdebaene@vlaams.abvv.be

Journée d'étude sur le travail «faisable»

- *Matinée d'étude de la FGTB flamande*
- *Le jeudi 5 décembre 2013*
- *Au SERV, rue de la Loi 34-36, 1000 Bruxelles*
- *Public cible: les secrétaires.*

Comment rendre le travail faisable plus concret dans la pratique syndicale? Quelle réponse concrète offrir au travail faisable?

Le but de cette matinée d'étude est de sensibiliser sur le travail faisable et de préparer la suite de la campagne dans ce cadre.

L'accent sera mis sur l'échange d'expériences autour de sujets et dilemmes concrets liés au travail faisable tirés de la pratique syndicale. Le point de départ est qu'il n'existe pas de solution globale, mais qu'il faut proposer du travail sur mesure en fonction des organisations et entreprises.

Les thèmes qui seront abordés sont les travailleurs âgés et le travail faisable, travailler au niveau sectoriel et travail faisable, les instruments et outils autour du travail faisable et les horaires.

Des informations plus détaillées sur le programme suivront, mais notez d'ores et déjà la date dans vos agendas!

De l'argent pour le développement, pas pour les armes

En matière d'activisme pour la paix, la FGTB a toujours joué un rôle de pionnier. Par le passé, mais aussi à l'heure actuelle. Ainsi, nous avons saisi l'occasion du 21 septembre, Journée internationale de la paix, pour afficher le drapeau de la paix et ainsi attirer l'attention sur ce point.

Et bien-sûr, la FGTB a participé à la manifestation 'Time to go' contre la présence d'armes nucléaires dans notre pays le dimanche 20 octobre.

Les syndicats égyptiens EFITU et EDLC cherchent du soutien

Lors du dernier Conseil général de la CSI, la question de la reconnaissance des syndicats égyptiens indépendants EFITU et EDLC comme membres effectifs a été abordée. La FGTB a pleinement soutenu les syndicats égyptiens dans ce cadre.

Fin juin, nous accueillions encore les deux fédérations à la rue Haute. Un des principaux points de cette visite de travail a été le soutien (possible) de la FGTB aux collègues égyptiens. Entre-temps, la question s'est concrétisée. Nos collègues cherchent surtout un soutien sur le plan de la formation des responsables et souhaitent un apport d'expertise notamment sur le plan du dialogue social, des négociations collectives, de la sécurité sociale et des stratégies de communication. On examine actuellement les modalités concrètes, avec éventuellement un projet approprié.

■ EUROPE

L'action FGTB sur la politique extérieure de l'UE, c'est du concret! Le cas de la Géorgie

La Géorgie a réformé son code du travail. Il réintroduit la limitation des CDD, la conformité des contrats de travail aux CCT et à la loi, la notion de liberté d'association, un horaire de travail hebdomadaire maximum, etc. Autant d'évidences qui n'étaient pas acquises pour nos camarades géorgiens. Depuis 2011, ils étaient soumis à un code du travail en violation flagrante des normes de l'OIT.

Le nouveau code est dû à la combativité du GTUC (Georgian trade union confederation) appuyée par les pressions internationales. Le syndicat américain AFL CIO a entamé une procédure pour exclure la Géorgie des préférences commerciales. En coopération avec le PERC, la FGTB (grâce à un subside négocié auprès du SPF Emploi) et les syndicats suédois LO/TCO ont appuyé des sensibilisations et plaidoyers auprès des décideurs UE en charge de la politique de voisinage oriental. Résultat : l'UE a fait un lien entre la signature du traité commercial approfondi et la réforme du code du travail.

C'est aussi important pour les travailleurs de l'UE car la Géorgie était devenue un véritable laboratoire ultra libéral et accueillait des délocalisations dans certains secteurs. Aujourd'hui les travailleurs géorgiens et les travailleurs de l'UE seront dans un espace de libre échange plus grand mais où le respect de certaines règles minimum est prévu.

La situation n'est pas toute rose pour autant. L'UE signera probablement le traité de commerce en novembre mais aucune procédure efficace n'est prévue dans le cas où un retour en arrière s'opérerait en Géorgie. Surtout si la législation a certes changé, comment l'appliquer dans un pays où les services d'inspection ont été supprimés ?

La coopération internationale de notre SPF Emploi pourrait-elle aider la Géorgie à rebâtir ses services d'inspection ? Une piste que nous explorons avec nos camarades de GTUC.

thierry.aerts@fgtb.be

■ RELATIONS INTERNATIONALES

Projet ASEM sur le dialogue social autour des conditions de travail

La CSI (Confédération syndicale internationale) et la Friedrich ebertstichting (FES) organisent un séminaire syndical international dans le cadre de l'ASEM (dialogue Asie-Europe) les 21 et 22 octobre prochains, dans la capitale du Cambodge, Phnom Penh.

Depuis la création de l'ASEM en 1996, la CSI et la CES ont toujours porté une attention particulière à cette initiative, surtout pour mettre à l'agenda la large problématique sociale. Jusqu'ici, il n'y a toujours pas de véritable ASEM Labour Forum (AELF) comme organe consultatif formel, alors que le Business Forum des employeurs est déjà un fait, mais les perspectives sont bonnes.

Le Forum des partenaires sociaux et une conférence des ministres de l'Emploi sont déjà organisés tous les deux ans. Suite à la dernière réunion (2012, Laos) un projet est maintenant lancé sur le dialogue social autour des conditions de travail.

A l'initiative du SPF ETCS notamment, l'attention sera portée sur l'Indonésie comme 'case study' pour un traitement ultérieur plus large en Asie. Avec les syndicats indonésiens KSBSI et KSPI, la FGTB, la CSC et la CGSLB préparent actuellement le séminaire de Phnom Penh (note de discussion, élaboration d'une proposition d'action pour le AELF, ...). L'expertise et l'apport des syndicats belges en matière de dialogue social et de négociations collectives sont donc clairement valorisés.

Pour l'Indonésie plus spécifiquement, le SPF ETCS a l'intention d'organiser, dans le courant de 2014, une conférence bilatérale tripartite entre gouvernements, employeurs et syndicats. Une conférence similaire avec les pays du Maghreb en décembre 2012 avait déjà été un succès et avait mené à la signature d'un Pacte social en Tunisie.

christian.vancoppenolle@abvv.be